

# Organisation retenue à l'école publique ARC-EN-CIEL d'IGON en fonction du Protocole sanitaire National

A partir de la rentrée septembre 2021



## **Sommaire**

Rôle des parents.....	2
Consignes nationales.....	2
Protocole et cadre de fonctionnement national.....	2
Synthèse des mesures sanitaires nationales au 28/07/2021 .....	3
Spécificités de notre école .....	4
Informations aux familles des modifications du protocole national.....	4
Abords de l'école.....	4
Entrées et sorties des élèves.....	5
Gourde individuelle.....	6
Port du masque.....	6
Récréations.....	6
Organisation sanitaire de la sieste.....	6
Entrées des personnes extérieures aux services.....	6
Les services périscolaires.....	7
L'entretien des locaux par la collectivité territoriale.....	7
Coordonnées utiles .....	7

# Rôle des parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le soutien du travail des enseignants.

Ils s'engagent :

- ➔ à fournir à leur enfant une bouteille remplie d'eau plate tous les matins, marquée au nom de l'enfant
- ➔ à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève (ou dans sa famille) et consulter alors un médecin ;
- ➔ à venir récupérer le plus rapidement possible leur enfant si celui-ci présente de la fièvre durant le temps de classe et à consulter un médecin ;
- ➔ à informer l'équipe enseignante de toute suspicion ou cas avéré au sein de la famille et/ou son entourage (le retour à l'école se fera dans les conditions définies par le protocole national) ;
- ➔ en jouant leur rôle dans le respect des gestes barrières (explications à leur enfant, si port du masque explication de l'utilisation des sachets de stockage des masques, etc) ;
- ➔ en respectant les horaires de l'école ;
- ➔ en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école (pas d'arrivée en avance, attente au maximum dans les véhicules, respect de la distanciation physique et des gestes barrières)

Les parents veillent aussi à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome (exemple : pas de lacets s'il ne sait pas les faire seul, pas de bouton s'il ne sait pas le fermer seul, etc).

## Consignes nationales



Il appartient aux familles de sensibiliser leur.s enfant.s et de leur apprendre les gestes barrières (à appliquer en permanence, partout et par tout le monde).

Les élèves bénéficieront d'un rappel sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Ce rappel sera répété autant de fois que nécessaire.

### Protocole et cadre de fonctionnement national

Les consignes nationales appliquées concernant :

- la distanciation physique,
- le lavage des mains,
- le port du masque,
- le brassage des élèves,
- les activités physiques et sportives,
- l'aération des classes,
- l'entretien des locaux,
- les procédures en cas de suspicion ou confirmation de cas COVID19,
- les fermetures de classe suite à cas signalé, ...)
- etc

sont consultables sur le site internet du Ministère :

- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>
- <https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730>.

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

### PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li><b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li><b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li><b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li><b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li><b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li><b>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li><b>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li><b>Collèges et lycées</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			



# Spécificités de notre école

## Informations aux familles des modifications du protocole national

La synthèse des mesures sanitaires nationale sera affichée en permanence au panneau d'affichage du portail et le niveau sera mis à jour en cas de modification (flèche d'indication évolutive), ainsi que sur le site internet de l'école.

Chaque modification du protocole national sera notifiée aux familles par le biais d'EDUcartable et/ou par mail, de même pour tout changement de niveau.

## Abords de l'école

L'obligation du port du masque aux abords de l'école est soumise au droit commun, merci de vous y référer.

Par mesure de sécurité et conformément au plan VIGIPIRATE en vigueur, les enfants et leurs parents ne doivent pas attendre aux abords de l'école que le portail soit ouvert. Il est demandé aux familles d'arriver aux heures d'ouverture (et non à l'avance), de limiter les regroupements devant l'école (attente dans le véhicule), ainsi que de respecter la distance physique.

Le parking devant l'école étant exigu et limité en nombre de places, nous vous conseillons de privilégier un autre mode d'accompagnement de vos enfants (à pied ou à vélo) lorsque cela est possible. D'autre part, un autre parking (3-4 voitures) est à votre disposition rue du Général Camors.

D'une façon générale, nous vous demandons d'être très prudents devant l'école et aux abords de celle-ci pour la sécurité de nos élèves, vos enfants. Une attention toute particulière sera apportée par les parents durant les jeux sur l'espace herbé devant l'école et lors des traversées de la route.

De même, les familles doivent quitter l'enceinte de l'école et ses abords, dès la sortie des classes.

L'accès aux bâtiments n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire, conformément au plan VIGIPIRATE.

Les parents ne rentrent pas dans l'école sauf pour rendez-vous pris avec un.e enseignant.e.

*Afin de les aider dans leur première rentrée, une exception sera faite la semaine de la rentrée pour les élèves de Toute Petite Section et Petite Section :*

- *Le jeudi 2 septembre 2021 : ils seront accueillis seulement à 9h30, un parent par enfant, portant un masque, sera autorisé à entrer, il aidera son enfant à se laver les mains et l'accompagnera en classe (si pour des raisons personnelles, l'enfant doit être amené à l'heure d'accueil des MS/GS, aucun parent ne sera autorisé à rentrer afin que ces derniers puissent être accompagnés sereinement par l'équipe enseignante).*
- *Le vendredi 3/09, lundi 06/09 et mardi 07/09, ils seront accueillis aux mêmes horaires que les autres élèves mais si nécessaire un parent pourra rentrer.*
- *A partir du jeudi 8/09, ils seront accueillis au portail comme les autres élèves, aucun parent ne rentrera.*

Un chemin (avec repère de distance physique) est matérialisé devant le portail, grâce aux barrières et fléchage au sol, merci à tous, adultes comme enfants, de le respecter.

Pour faciliter la circulation et le temps d'accueil, les élèves rentreront seuls dans l'école, accueillis par un enseignant au portail.

Pour fluidifier les arrivées, il n'y aura pas de contact avec parents-enseignants au portail sauf information urgente : merci de privilégier le contact par EDUcartable (voire SMS au 06 33 29 31 58) pour le passage des informations.

## Entrées et sorties des élèves

### Merci à tous de respecter les horaires, les gestes barrières et les zones d'attente.

Afin de limiter au maximum les croisements de flux, un sens de circulation a été mis en place afin que les élèves passent par des portes différentes pour rentrer dans le bâtiment et puissent arriver tous aux mêmes heures.

<b>Horaires d'accueil : matin =&gt; 8h35 à 8h45</b>	<b>AM: 13h35 à 13h45</b>
---	--------------------------

Le portail sera fermé à clé à 8h45 et 13h45.

Un cahier de retard sera mis en place, signé par le parent. Après trois retards, l'équipe enseignante recevra les parents afin de trouver ensemble des solutions pérennes à cette difficulté.

À leur arrivée, dès le passage du portail, les enfants vont se laver les mains puis se rendent dans leur classe, en respectant la distance physique. Des points de couleur dans la cour les aideront à respecter celle-ci.

L'entrée des classes se fait :

- pour la classe de Mme Anne-Marie LASSERRE, par la porte blanche n°2
- pour la classe de Mme Aurélie CABANNE, par la porte blanche n°3
- pour la classe de Mme Fabienne DREVOND, par la porte blanche n°4.

En fin de demi-journée, à 12h15 et 16h15, les maternelles sortent le temps que les grands se rendent jusqu'au portail. Les CP/CE1/CE2 sortent par la porte grise donnant directement dans la rue.

L'enfant ou les enfants récupérés seront appelés par l'enseignant.e, ils suivront le chemin balisé pour ressortir de l'espace d'accueil, tout en respectant la distance physique.

Il est demandé aux parents de venir seul chercher leur enfant (1 adulte par famille), de limiter les regroupements devant l'école, ainsi que de respecter les gestes barrières et la distance physique.

A cet effet, des zones d'attente ont été définies avec affichage adéquat :

- pour les parents de CP/CE : près du premier arbre de l'esplanade (proche de la boîte à livres), le long du banc.
- pour les parents des CM : près du deuxième arbre de l'esplanade (proche de la poubelle), le long du deuxième banc.
- pour les maternelles : le long du tableau d'affichage, devant le portail. L'adulte venant récupérer son enfant passera par le chemin matérialisé devant le portail grâce aux barrières et fléchage au sol. Il patientera derrière les autres adultes, en file indienne, tout en respectant la distanciation sociale.
- en cas de fratrie, merci d'attendre dans la zone de l'enfant le plus jeune.

### **Rappel du règlement intérieur en cas de soins extérieurs ou des séances de rééducation pendant le temps scolaire (CMPP, centre de soins, rdv auprès d'un professionnel libéral...):**

*Sur demande écrite, les élèves peuvent quitter l'école accompagnés par leurs parents ou par une personne majeure accréditée par eux, pour se rendre sur les lieux où ils reçoivent des soins suivis. Ces autorisations doivent être dûment motivées et demandées par écrit au directeur d'école. La responsabilité du directeur et de l'enseignant ne se trouve plus engagée dès que l'élève a quitté l'école.*

*Les élèves seront accueillis / ramenés au portail durant les horaires d'entrée (8h35-8h45 / 13h35-13h45), de sortie (12h15) ou de récréation (10h45-11h / 15h-15h15).*

*De même, il est rappelé que les intervenants extérieurs venant prendre en charge un élève au sein de l'école (ergothérapeute, SESSAD, taxi, etc) doivent arriver aux créneaux définis avec l'équipe enseignante (qui s'est organisée en conséquence...) et que ce sont les parents qui doivent la prévenir en cas d'absence.*

Lors du retour à la maison, pour les enfants et le personnel, il est recommandé d'immédiatement procéder à un lavage des mains.

## Gourde individuelle

La gourde habituelle, marquée au nom de l'enfant, doit être nettoyée et remplie tous les jours d'eau plate.

En cas d'oubli, une petite bouteille d'eau est prêtée. La famille concernée s'engage à la remplacer par une bouteille identique neuve dans la semaine (afin de pallier aux oubliés éventuels des autres élèves).

## Port du masque

Les modalités du port du masque (obligation ou non en intérieur, en extérieur, etc) dépendront du niveau appliqué (cf protocole national).

Quand le port du masque est obligatoire, il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants, conformes aux normes du Protocole Nationale.

Pour respecter le temps de port du masque et faciliter la gestion du changement de ceux-ci, prévoir par jour et par enfant :

- **3 masques minimum** (1 par demi-journée + 1 supplémentaire en secours (casse des élastiques, transpiration excessive, éternuements, vomissements, etc))
- **2 sachets marqués au nom de l'enfant** (un pour les masques propres, un pour les masques usagés) différenciés par des symboles/tissus différents/pochettes différentes/etc afin de faciliter la reconnaissance de leur utilité par les enfants ; ces sachets devront être vérifiés régulièrement et celui des masques usagés vidé tous les jours
- **si garderie du matin, prévoir 1 masque supplémentaire** (en fin de garderie du matin, les enfants enlèveront le masque usagé, se laveront les mains et remettront un masque propre)
- **si garderie du soir, prévoir 1 masque supplémentaire** (à 16h15, les enfants enlèveront le masque usagé, se laveront les mains, prendront leur goûter, se laveront les mains et remettront un masque propre).

## Récréations

Les récréations sont organisées en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. Des horaires décalés et des zones selon les classes pourront être mis en place en fonction de l'évolution du protocole sanitaire national.

Un chariot de jeux/livres collectifs par classe est sorti si le protocole national le permet.  
Les jeux individuels personnels sont interdits.

## Organisation sanitaire de la sieste

La salle de sieste est aménagée pour accueillir les élèves dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les lits sont individuels et attitrés au même enfant.

Les draps sont nettoyés une fois par semaine, par l'école.

Les plaid et autres objets individuels sont remis aux familles le vendredi pour un lavage, avec retour le lundi.

## Entrées des personnes extérieures aux services

La présence de personnes extérieures aux services à l'intérieur de l'école est à éviter au maximum. L'équipe enseignante doit être prévenue de tout entrée dans l'école durant le temps scolaire (ex : intervenants extérieurs pour réparation).

Il est rappelé que **le lavage des mains avant d'entrer dans un bâtiment est obligatoire**.

Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels ; il dépend du niveau appliqué (cf protocole national).

## Les services périscolaires

**Pour ne pas surcharger les services périscolaires et afin de respecter au mieux les règles sanitaires, merci de privilégier au maximum des modes de garderie et de restauration personnels lorsque cela est possible.**

### Cantine

Les gourdes individuelles sont utilisées durant le temps de repas.

En cas d'oubli, une petite bouteille d'eau est prêtée. La famille concernée s'engage à la remplacer par une bouteille identique neuve dans la semaine (afin de pallier aux oubliés éventuels des autres élèves).

Le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible. Donc, les élèves d'un même groupe (classe) mangeront ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre sera respectée entre les groupes quel que soit le niveau du protocole. La distance de 2 mètres le sera si le nombre d'enfants accueilli le permet.

### Garderie

Pour déposer ou venir récupérer son enfant à la garderie, les modalités du port du masque (obligation ou non) dépendront du niveau appliqué (cf niveau du protocole national).

Pour toute entrée, enfant accompagné ou pas, il faudra sonner à l'interphone afin que le personnel municipal soit informé de l'entrée d'une personne dans l'enceinte de l'école.

Tout enfant de maternelle doit être accompagné par un adulte jusqu'à la garderie.

Pour la sortie, deux possibilités s'offrent aux parents des CP jusqu'aux CM2 :

- sonner et se présenter à l'interphone, entrer (masqué.e ou non en fonction du niveau du protocole), rester à l'extérieur sous le préau, récupérer leur.s enfant.s puis refermer le portail après passage (le lavage des mains est recommandé mais non obligatoire vu qu'il n'y a pas d'entrée dans les bâtiments).
- sonner et se présenter à l'interphone, attendre que leur.s enfant.s arrive.ent, aider à passer le portail et refermer celui-ci après passage.

Pour les maternelles, les parents doivent sonner et se présenter à l'interphone, entrer (masqué.e ou non en fonction du niveau du protocole), rester à l'extérieur sous le préau, récupérer leur.s enfant.s enfant puis refermer le portail après passage (le lavage des mains est recommandé mais non obligatoire vu qu'il n'y a pas d'entrée dans les bâtiments).

### L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un plan de nettoyage des locaux et d'entretien quotidien a été mis en place par la municipalité, tenant compte des consignes données dans le protocole sanitaire national et des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

Il est mis à jour en fonction de l'évolution des directives ministérielles reçues.

## Coordonnées utiles

- École ARC-EN-CIEL : 05 59 61 00 45 ou 06 33 29 31 58 ce.0640532f@ac-bordeaux.fr
- Mairie : 05 59 61 23 75 mairie.igon@wanadoo.fr
- Docteur JAULERRY, médecin scolaire : 06 14 85 73 54